



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Parc Expo Rennes-Saint-Jacques
Jeudi 30 juin 2022

Prix Zéro Phyto 2022

Près de la moitié des communes bretonnes garanties sans "phyto" !

Chaque année, depuis 2009, la Région Bretagne décerne ses trophées *Zéro Phyto* et encourage ainsi les collectivités bretonnes à bannir définitivement l'usage de produits phytosanitaires dans leurs parcs et jardins publics, cimetières ou encore terrains de sport. En 2022, 75 nouvelles collectivités (dont 2 intercommunalités) ont été récompensées, portant désormais à 534 le nombre de communes garanties *Zéro Phyto* en Bretagne !

Plus de 80% des communes bretonnes sont engagées dans cette démarche exigeante et ambitieuse qui va au-delà du seuil fixé par la réglementation, notamment par la loi Labbé* ; une gageure sur un territoire particulièrement riche en eaux superficielles.

Avec ces **73 nouvelles communes** et ces **2 intercommunalités** reconnues *Zéro Phyto*, **534 villes et villages bretons ont désormais abandonné l'usage de tout produit phytosanitaire** (biocontrôle et AB compris), participant ainsi à la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne.

A ce rythme, **la moitié des communes bretonnes** pourraient ainsi être **garanties *Zéro Phyto* en 2023** !

Vingt-et-un EPCI, soit un tiers des intercommunalités bretonnes, sont quant à eux passés au "zéro phyto" dans la gestion des espaces dont ils ont la charge.

Plus d'1,8 million de Bretonnes et Bretons (soit 56% de la population) **vivent ainsi aujourd'hui dans une commune primée** !

Parmi les lauréats 2022, des collectivités comme **Saint-Brieuc** (Côtes d'Armor), **Port-Launay** (Finistère), **Comblessac** (Ille-et-Vilaine) ou **Rieux** (Morbihan).

** Entrée en vigueur en janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles au public. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers qui ne peuvent plus utiliser ni détenir des herbicides, insecticides ou fongicides, antimousses et engrais non organiques. À compter de ce mois de juin 2022, cette proscription s'applique à de nouveaux espaces : propriétés privées à usage d'habitation, hôtels et auberges, terrains de campings et parcs résidentiels de loisirs, cimetières, équipements sportifs...*



Comme chaque année depuis 2017, la Région met aussi à l'honneur **46 communes qui ont pérennisé la démarche depuis plus de 5 ans, sans interruption.**

Une entreprise primée pour la première fois

Nouveauté de cette édition : pour la première fois, une entreprise bretonne se voit décerner un prix *Zéro Phyto*. L'heureux élu est **Cordon Group**, société qui œuvre en faveur de l'électronique durable. **Acteur européen de référence intervenant sur l'en-**

semble du cycle de vie des produits électroniques, la société, dont le siège est installée à **Quevert**, à proximité de Dinan, a banni les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

Tendre vers le "zéro phyto" en 2040

Alors que l'impact des produits phytosanitaires de synthèse sur la nature et la santé humaine est une préoccupation majeure, la forte implication des collectivités locales dans le "zéro phyto" et la mise en œuvre de la loi Labbé* ont accéléré la diminution de leur utilisation dans les zones non agricoles (routes, ports, aéroports, voies ferrées, espaces publics). La Région souhaite aller plus loin et s'est fixé comme objectifs, dans le cadre de la **Breizh COP**, de tendre vers le "zéro phyto" en 2040.

SERVICE PRESSE

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

www.bretagne.bzh/espace-presse @bretagne_presse

Les 73 communes Zéro Phyto 2022

CÔTES D'ARMOR

BELLE-ISLE-EN-TERRE

CRÉHEN

GOUDELIN

KERFOT

LANRELAS

LES CHAMPS-GÉRAUX

MOUSTÉRU

PLÉHÉDEL

PLESTIN-LES-GRÈVES

PLEUBIAN

PLOUNÉRIN

PLOUNÉVEZ-QUINTIN

PLOURIVO

PLUDUNO

PLUMAUDAN

PONTRIEUX

QUINTIN

SAINT-AGATHON

SAINT-BRIEUC

SAINT-JULIEN

SAINT-MICHEL-EN-GREVE

SAINT-QUAI-PERROS

TADEN

TRÉOUDER

TRÉLÉVERN

TRELIVAN

YVIAS

FINISTÈRE

ARZANO

COMMANA

GOURLIZON

GUILER-SUR-GOYEN

LE RELECO-KERHUON

MELLAC

PLONEVEZ-DU FAOU

PLOUDANIEL

PLOUDIRY

PLOUÉGAT-GUÉRANO

PORT-LAUNAY

RÉDÉNÉ

SAINT-URBAIN

SAINT-IVY

TAULÉ

TRÉBABU

TRÉOGAT

ILLE-ET-VILAINE

BAIN-DE-BRETAGNE

BOURG-DES-COMPTES

COMBLESSAC

LA CHAPELLE-THOUARULT

LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

LE FERRÉ

MESNIL ROC'H

PAIMPONT

PIPRIAC

PONT-PEAN

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ

SAINT-GRÉGOIRE

SAINT-SYMPHORIEN

VAL D'ANAST

MORBIHAN

ARZAL

BERRIC

CAMPÉNÉAC

CARO

COLPO

ELVEN

FORGES DE LANOUÉE

HELLEAN

INZINZAC-LOCHRIST

LE HÉZO

NOYAL-PONTIVY

PLEUCADEUC

RIEUX

SAINT-GUYOMARD

SAINT-LAURENT-SUR-OUST

Les EPCI Zéro Phyto 2022

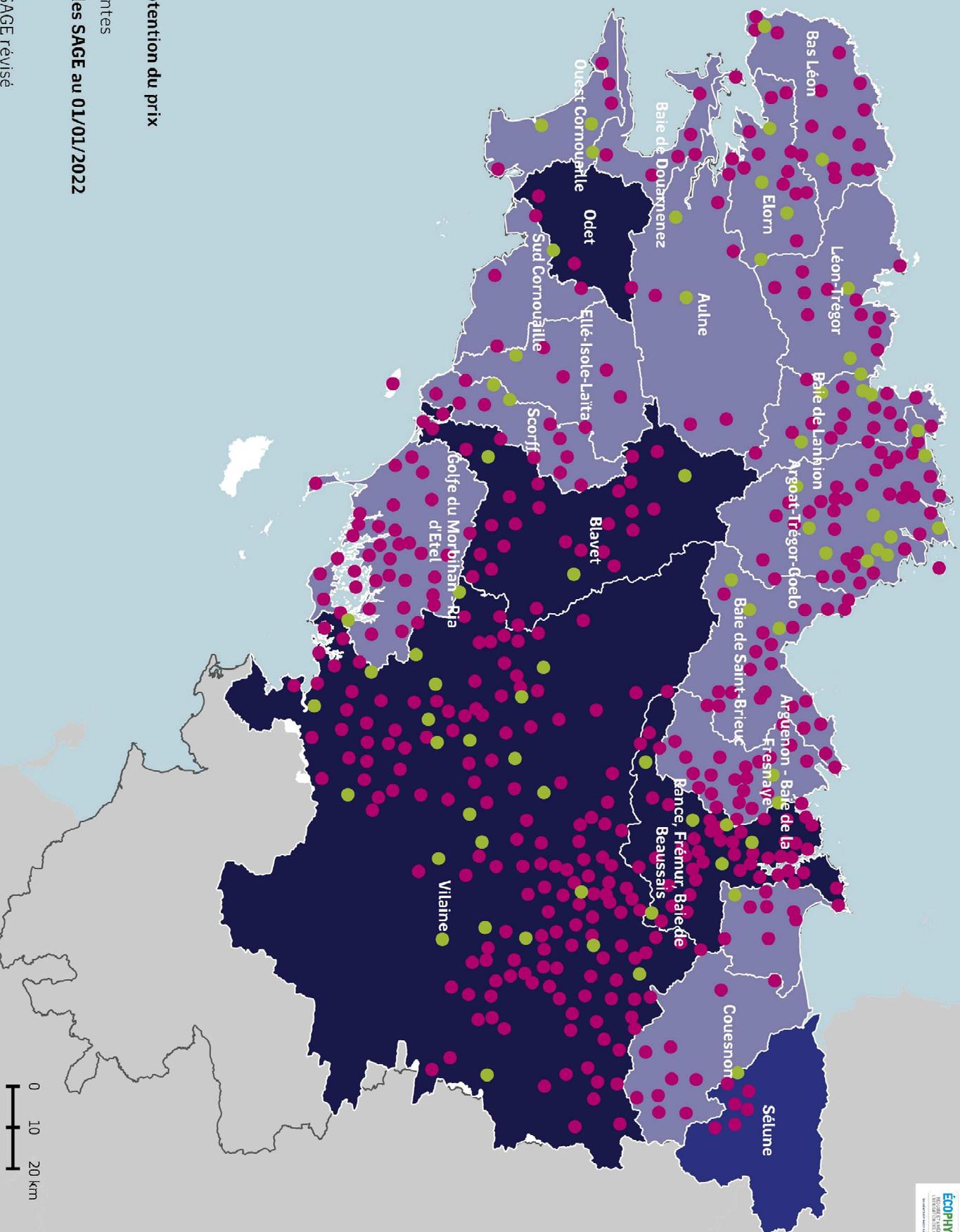
FINISTÈRE

Communauté de Lesneven Côte des Légendes

MORBIHAN

Ploërmel Communauté

Lauréats Prix régional « communes » zéro phyto 2009 - 2022



Première année d'obtention du prix

- 2022
- Années précédentes

Etat d'avancement des SAGE au 01/01/2022

- Mise en œuvre
- Mise en révision
- Mise en œuvre SAGE révisé

